

Contrat d'engagement 2019

Entre **l'adhérent** de l'association AMAP Goutte d'Or :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

1/2 part à 13 euros

1 part à 23 euros

La maraîchère en test d'activité agricole¹ :

DELGEON Yseult

90, rue du Mont Cenis 75018 PARIS

Tel : 0608045183

E-mail : ydelgeon@gmail.com

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

et **la structure "Les Champs des Possibles"** représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

Tel: 06 95 23 94 13

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Yseult Delgeon dans son projet d'installation agricole. Pour ce faire Yseult Delgeon est accueillie pendant la durée de son test d'activité sur la ferme de M. Canal Boris (Saint Augustin 77). Sur ce site, l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* désigne l'exploitant Canal Boris comme tuteur de Yseult Delgeon.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

1 Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure leschampsdespossibles.fr

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association « Amap Goutte d'Or » pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré-financer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Participer **à au moins un atelier pédagogique** proposé par le maraîcher pendant la période d'engagement.
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement le bureau de l'association. La part de récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

b. Engagements du maraîcher en test d'activité :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :

- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accueille et accompagne Yseult Delgeon dans son projet d'installation agricole. Il héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagé solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* rendra compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – à l'*AMAP Goutte d'Or* de l'accompagnement de Yseult Delgeon dans son projet d'installation agricole.
- En cas de défection du maraîcher à l'essai avant la fin du terme du présent contrat, *Les Champs des Possibles* s'engagent à trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité des distributions de légumes.

d. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. Partage de la récolte :

- Du jeudi 10 janvier 2019 au jeudi 19 décembre 2019
- Horaires hebdomadaires : chaque jeudi de 18h30 à 20h

- Lieu : Auberge de jeunesse Yves Robert - 20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris

f. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

- Le prix de la demi-part de récolte est fixé à 13 euros, de la part à 23 euros
- Le partage des 50 demi-parts ou parts de récolte sera effectué entre le jeudi 10 janvier et le jeudi 19 décembre inclus au cours de 46 distributions hebdomadaires
- Les demi-parts ou parts des jeudis 18 avril, 25 avril, 30 mai (férié) et 15 août (férié) seront distribuées de manière lissée au cours de l'année tel que décidé lors de l'AG de l'AMAP Goutte d'or (25-11-18)

Le règlement des parts de récolte peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'ordre de « Les Champs des Possibles ».

<input type="checkbox"/> ½ Part à 13 €
<input type="checkbox"/> 1 chèque de 650 € (encaissé en janvier 2019)
<input type="checkbox"/> 2 chèques de 325 € (encaissés en janvier & juillet 2019)
<input type="checkbox"/> 4 chèques de 162,5 € (encaissés en janvier, avril, juillet & octobre 2019)
<input type="checkbox"/> 11 chèques de 55 € + 1 chèque de 45€ (encaissés chaque mois de 2019)

<input type="checkbox"/> Part à 23 €
<input type="checkbox"/> 1 chèque de 1 150 € (encaissé en janvier 2019)
<input type="checkbox"/> 2 chèques de 575 € (encaissés en janvier & juillet 2019)
<input type="checkbox"/> 4 chèques de 287,5 € (encaissés en janvier, avril, juillet & octobre 2019)
<input type="checkbox"/> 11 chèques de 95€ + 1 chèque de 105€ (encaissés chaque mois de 2019)

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent

**Signature du Maraîcher
en test d'activité**

**Signature du président
de la structure
Les Champs des
Possibles**